



LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE
47 avenue du Pont de Bois – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél. : 03.59.08.59.62 – Fax : 03.59.08.59.63

POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026 A LIEVIN

PRESENTS : Brahim BESBAS, Jean-Paul DELPORTE, Antonio DOS SANTOS, Daniel DUFOUR, Jérôme ERCEAU, Paul PESIN, Éric PICOT

EXCUSES : Belkacem ABDELHAK, Christophe CHAPRON, David DILIBERTO, Jean-Luc ELLART, Anthony HERBAUT

Assistent : Maxime BABEUR, Malik BOULEGROUNE, Franck CARON

→ **ENQUÊTE : Encadrement technique des clubs 2026-2027 :**

L'**enquête** relative à l'encadrement technique des clubs ayant au moins une équipe de niveau Ligue a été envoyée aux clubs concernés le 09 juillet 2026. Ces derniers devaient y répondre avant le 21 août 2026. Plusieurs relances ont suivi (31 juillet, 07 août et 14 août 2026).

La commission rappelle aux clubs que cette enquête est à renvoyer complétée avant le 1^{er} match officiel de l'équipe ou des équipes concernée(s) par une obligation d'encadrement. Les clubs en infraction disposaient d'un délai de 15 jours pour régulariser la situation. Les clubs suivants n'ont pas donné suite et sont par conséquent pénalisés d'une amende de 85 € :

- Bourbourg SC
- Bouvigny Boyeffles FC
- Noyelles Sous Lens US
- Pévèle FC

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2026-2027 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AIRE OS	Seniors R2	BROGNIART Patrick	BEF	BEF	Monsieur Partick BROGNIART a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée. Par ailleurs, la Commission a pu constater, à partir de différents documents, que Monsieur Patrick BROGNIART désigné entraîneur principal de l'équipe seniors R2, n'occupe pas pleinement ce poste.	La Commission demande au club de régulariser la situation avant la 5ème rencontre officielle de la saison prévue ce week-end des 26 et 27/09. Pour rappel, à compter de la 5ème rencontre en situation d'infraction, les sanctions encourues seront appliquées par la Commission (85 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5è rencontre officielle).
AMIENS AC	U18 R2	NDONGO Franck	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié	DF Coach Jeunes ou CFI U14-U19 certifié	La demande de dérogation est incomplète. Monsieur Franck NDONGO s'est engagé par écrit à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison, cependant le club n'a pas complété et transmis le document type de demande de dérogation.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
ANICHE SC	U18 R2	LEPRETRE Frédéric	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Frédéric LEPRETRE s'engage à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les

						calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
ANNEZIN US	Seniors R3	LALOYER Grégory	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Grégory LALOYER a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
ANZIN Futsal	Seniors R1 Futsal	PEREIRA DE CAMPOS André Junior	CFI U6/U9 certifié	CFI Futsal certifié	Monsieur André Junior PEREIRA DE CAMPOS s'engage à suivre la formation CFI Futsal U13/U15, la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13/U15, de la formation CFI Futsal U18/seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction

ARRAS FA	Seniors R1	GARDIE Christophe	DES	BEF	La commission prend note de la démission de Monsieur Christophe GARDIE en date du 15/09/2026.	La commission rappelle que : Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter du 15/09/2026, date de démission de l'entraîneur. Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 170 € et par le retrait d'un point au championnat par match disputé en situation irrégulière. Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser la situation avant l'expiration du délai des 30 jours.
ARRAS FA	U15 R1	BABU Marvin	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13	BMF DF Coach Jeunes	Monsieur Marvin BABU s'engage à suivre le DF Coach Jeunes cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
AUBY US	Seniors R3	ZELAZNY Eric	BE2	BMF Ou DF Coach Seniors	La licence technique nationale de Monsieur Eric ZELAZNY a été validée.	Situation régularisée

AVION CS	Seniors R3	MOURABIT Rachid	BEF	BMF Oou DF Coach Seniors	La commission constate que Monsieur Rachid MOURABIT n'apparaît pas sur les FMI. N'est pas sur les FMI. C'est Monsieur Mustapha ZOUBAIR, non diplômé, qui est renseigné en tant qu'entraîneur principal de l'équipe sur la FMI lors des 4 premières rencontres officielles de la saison.	La Commission demande au club de régulariser la situation avant la 5ème rencontre officielle de la saison. Pour rappel, à compter de la 5ème rencontre en situation d'infraction, les sanctions encourues seront appliquées par la Commission (60 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5^e rencontre officielle).
AVION CS	U18 R2	WIART Quentin	CFI U6-U9 certifié	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	La demande de dérogation est incomplète. Monsieur Quentin WIART s'est engagé par écrit à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison, cependant le club n'a pas complété et transmis le document type de demande de dérogation.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
AVION US CHTS	Seniors Féminines R2	MALONGA Babylas	CFF3	DF Coach Seniors ou BMF	Monsieur Babylas MALONGA, titulaire du CFF3, s'engage à suivre la journée complémentaire du DF Coach Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la journée complémentaire du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues

						sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
BERCK AS	U15 R2	DUCHAUSSOY Christophe	BE2	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Le club a fait appel de la décision du 26/08/2026	En attente de la décision de la Commission d'Appel.
BETHUNE STADE	U14 Ligue	BERNARD Bapstiste	DF REF	DF CJ	Monsieur Baptiste BERNARD s'engage à suivre le DF Coach Jeunes cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
BETHUNE ESSARS FUTSAL	Seniors R1 Futsal	ONQUIERT Fabrice	CFI Futsal U13- U15 CFI Futsal U18- Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Fabrice ONQUIERT s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de

						consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
BEUVRY US	Seniors R2 féminines	TABARY Audrey	BMF	BMF ou DF Coach Seniors	Madame Audrey TABARY a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
BLERIOT PLAGE US	Seniors R3	KARA Ahmed	BEF	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Ahmed KARA a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
BONDUES FC	Seniors R3	HEMBERT Maxime	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié CFI U14-U19 certifié CFI Seniors certifié CFF3	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Maxime HEMBERT est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors dès cette saison 2026-2027 afin de régulariser sa situation.
BRUAY LABUISSIERE US	U17 R2	LUDWICZAK Marc Antoine	AUCUN	DF Coach Jeunes	Monsieur Marc Antoine LUDWICZAK s'engage à suivre la	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions

				CFI U14-U19 certifié	formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
BRUAY LABUISSIERE US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	LOUCHART Bertrand	CFI Seniors	CFI Seniors certifié	Monsieur Bertrand LOUCHART s'engage à suivre la certification du CFI Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification du CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match

						officiel joué en situation d'infraction
BUIRE HIRSON US	Seniors R3	MONCOMBLE Jérémy	BEF	BMF	Monsieur Jérémy MONCOMBLE a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
CAGNY ES	Seniors R2 Futsal	TETU Dylan	CFI Futsal U13- U15 CFI Futsal U18- Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Dylan TETU s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
CALONNE RICOUART FCC	Seniors R2	GUENOUNE Rachid	BMF	BEF	Monsieur Rachid GUENOUNE, titulaire du BMF, est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison.

						La commission lui suggère de s'inscrire à la formation BEF lors de la saison 2027-2028.
CAMBRAI AC	Seniors R1	DELCOURT Rodolphe	BEFF	BEF	La commission prend note de la démission de Monsieur Rodolphe DELCOURT en date du 08/09/2026.	La commission rappelle que : Le club doit régulariser sa situation dans un délai de 30 jours francs à compter du 08/09/2026, date de démission de l'entraîneur. Après expiration du délai, le club sera pénalisé par une amende de 170 € et par le retrait d'un point au championnat par match disputé en situation irrégulière. Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser la situation avant l'expiration du délai des 30 jours.
CAMON US	U18 R1	MELAIMI Arezki	CFI U14-U19 certifié CFI U10-U13 certifié CFI Seniors modules U13 et U15	BMF DF Coach Jeunes	Monsieur Arezki MELAIMI, titulaire des attestations U13 et U15, s'engage à suivre la certification du CFF2 puis la journée complémentaire du DF Coach jeunes cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi et validation de la certification CFF2 puis suivi de la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues

						sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
CAMON US	U16 R1	DUCROCQ Quentin	CFI U14-U19 certifié CFI Seniors certifié Attestations U17/19 et seniors	BMF DF Coach Jeunes	Monsieur Quentin DUCROCQ, titulaire des attestations U17/19 et seniors, s'engage à suivre la certification du CFF3 puis la journée complémentaire du DF Coach jeunes cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi et validation de la certification CFF3 puis suivi de la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
CHAUMONT EN VEXIN CS	Seniors R3	QUESMEL Matthieu	BEF	BMF	Monsieur Matthieu QUESMEL a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
CHAUNY US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	DUFLOT Sacha	CFI U6-U9 certifié	CFI Seniors certifié	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la formation et la certification du CFI Seniors cette saison.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
COMPIEGNE AFC	Seniors R3	MAYET Luca	BMF En cours BEF	BMF	Monsieur Luca MAYET a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa	Situation régularisée

					licence technique régionale a été validée.	
DESVRES JS	Seniors R3	LANGLOIS Pascal	DES	BMF Ou DF Coach Seniors	La licence technique nationale de monsieur Pascal LANGLOIS a été validée.	Situation régularisée
DUNKERQUE USL	Seniors R1	SZKWAROK Olivier	BEFF	BEF	La licence technique nationale de monsieur Olivier SZKWAROK a été validée.	Situation régularisée
DUNKERQUE MALO FC	U18 R2	BLASZCZYNSKI Hugo	AUCUN	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Hugo BLASZCZYNSKI s'engage à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
FEIGNIES AULNOYE EFC	U18 R1	GOLINVAL Axel	CFI U10-U13 certifié	BMF DF Coach Jeunes	Monsieur Axel GOLINVAL est en cours de formation BMF apprentissage 26-27.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la

						certification du BMF apprentissage cette saison. La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
FEIGNIES AULNOYE EFC	U15 Fém R2	BEAUTRIX Baptiste	CFI U10-U13	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Baptiste BEAUTRIX s'engage à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
GRAVELINES US	Seniors R1	BOUTOILLE Djezon	BEF	BEF	Monsieur Djezon BOUTOILLE a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale n'est pas encore validée à cause d'un problème de délivrance de	La Commission demande à Monsieur BOUTOILLE de lui fournir une attestation d'honorabilité dans les meilleurs délais. La Commission demande au club de régulariser la situation dans un délai de 30 jours à compter du 23/09/2026. Passé ce délai, les sanctions encourues seront

					carte professionnelle.	appliquées par la Commission (85 € par match joué en situation d'infraction rétroactifs à compter du 1 ^{er} match officiel et 1 point de retrait au championnat à compter de la 5 ^e rencontre officielle).
GROUPEMENT ITANCOURT GAUCHY FÉMININES	U18 Fém R1	CLARY Michel	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié CFI U14-U19 certifié CFI Seniors certifié CFF3	BMF DF Coach Jeunes	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur doit s'engager par écrit à suivre la journée complémentaire du DF Coach jeunes cette saison.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
HAUTMONT FUTSAL	Seniors R2 Futsal	LAMACQ Donovan	CFI Futsal U18- Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Donovan LAMACQ s'engage à suivre la formation CFI Futsal U13/U15 et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13/U15 et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
HENIN BEAUMONT FCF	Seniors R1 Féminines	GABSI David	BEF	BEF	Monsieur David GABSI a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage	Situation régularisée

					obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	
HESDIN O	U18 R2	PONCHANT Kilian	AUCUN	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Killian PONCHANT s'engage à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
LAMORLAYE US	Seniors R3	RABUSSEAU Stéphane	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Stéphane RABUSSEAU a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
LAON GPT FEMININ BCV	Seniors Féminines R2	BERNARDI Mathieu	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié CFI U14-U19 certifié CFI Seniors certifié CFF3	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Mathieu BERNARDI, titulaire du CFF3, s'engage à suivre la journée complémentaire du DF Coach Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la journée complémentaire du DF Coach Seniors cette saison. La

						commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
LE PAYS DU VALOIS US	U14 Ligue	KERVAZO Fabien	DFREF CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié CFI U14-U19 certifié	BMF DF Coach Jeunes	Monsieur Fabien KERVAZO est en cours de formation BMF apprentissage 26-27.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du BMF apprentissage cette saison. La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
LESTREM US	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	LEGAY Hélène	CFI Seniors	CFI Seniors certifié	Madame Hélène LEGAY s'engage à suivre la certification du CFI Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification du CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club

						de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
LIEVIN O	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	BLANDIN Juliette	CFI U6-U9 certifié CFI U10-13 certifié CFI U14-U19 certifié	CFI Seniors certifié	Madame Juliette BLANDIN est en cours de formation BMF 26-27.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du BMF cette saison. La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
LIGNY CAULLERY EO	Seniors R3	FORGEZ Thibaut	CFI U10-U13 certifié CFI U14-U19 certifié	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Thibaut FORGEZ est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être

						renouvelée chaque saison. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors dès cette saison 2026-2027 afin de régulariser sa situation.
LILLE MOULINS CARREL US	Seniors R3	DARHMAN Abderrahmane	CFI U14-U19 certifié	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Abderrahmane DARHMAN s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
LILLE MOULINS CARREL US	U16 R2	ZIDOUN Ludovic	AUCUN	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Ludovic ZIDOUN s'engage à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les

						calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
MARCQ EN BAROEUL O	Seniors R3	MERABTI Noam	AUCUN	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Noam MERABTI s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
MERU US	Seniors R3	ETOUMANN Dominique	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Dominique ETOUMANN a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
MONTATAIRE US	Seniors R1 Futsal	KENOUE Hassan	CFI Futsal U13-U15	CFI Futsal certifié	La demande de dérogation est incomplète. Monsieur Hassan	La commission réexaminera le dossier lors de sa

			CFI Futsal U18-Seniors		KENOUE s'est engagé par écrit à suivre la certification CFI Futsal cette saison, cependant le club n'a pas complété et transmis le document type de demande de dérogation.	prochaine réunion.
NEUFCHATEL E	Seniors R3	HENIN Jérémy	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Jérémy HENIN a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
NOAILLES CAUVIGNY AS	U18 Fém R2	THIREL Ludovic	AUCUN	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Monsieur Ludovic THIREL s'engage à suivre la formation et la certification du CFI U14/U19 cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
NOEUX LES MINES US	Seniors R2	KLEINPETER Rémi	BMF	BEF	Monsieur Rém KLEINPETER, titulaire du BMF, est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2025-2026. Il est en cours de formation BEF	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en

						situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison. La commission lui suggère de suivre et de valider le BEF dès cette saison 2026-2027 afin de régulariser sa situation.
NOEUX LES MINES US	U18 Féminines R2	POUPELIER Samuel	AUCUN	DF Coach Jeunes CFI U14-U19 certifié	Dossier de demande de dérogation incomplet. L'éducateur s'est engagé par écrit à suivre la formation du CFI U14/U19 cette saison, mais doit également s'engager par écrit à suivre la certification du CFI U14/U19 cette saison.	La commission réexaminera le dossier lors de sa prochaine réunion.
NOGENT SUR OISE US	Seniors R2	ACHEEN Jess	BMF	BEF	Monsieur Jess ACHEEN, titulaire du BMF, est monté avec son équipe en seniors R2 à l'issue de la saison 2025-2026.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison. La commission lui suggère de s'inscrire à la formation BEF lors de la saison 2027-2028.
NOGENT SUR OISE US	U14 Ligue	DOUE Blomahekou	CFI U14-U19 certifié CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié	BMF DF Coach Jeunes	Monsieur BLOMAHEKOU DOUE, titulaire du CFF2, s'engage à suivre la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être

			CFI Seniors certifié CFF1 CFF2			présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
ORIGNY THIERACHE SC	Seniors R3	DUCARMES Rémi	DF Coach Seniors	BMF ou DF Coach Seniors	La licence éducateur fédéral de monsieur Rémi DUCARMES a été validée	Situation régularisée
ORRY LA CHAPELLE AS	Seniors Féminines Interdistricts Niveau 1	KRISSAANE Ghazi	AUCUN	CFI Seniors certifié	Monsieur Ghazi KRISSAANE s'engage à suivre la formation et la certification du CFI Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du CFI Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues

						sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
PAYS DE ST OMER US	U14 Ligue	DINE Hugo	DFREF CFBSD	BMF DF Coach Jeunes	Monsieur Hugo DINE s'engage à suivre le DF Coach Jeunes cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
PERONNE FUTSAL	Seniors R1 Futsal	OUALIT Moussa	CFI Futsal U13- U15 CFI Futsal U18- Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Moussa OUALIT s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison.

						La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
ROYE US	Seniors R3	BRAILLY Jérôme	BEF	BMF	Monsieur Jérôme BRAILLY a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
SAINT AMAND FC	Seniors N2	DA SILVA Marco	BEF	DES	Monsieur Marco DA SILVA a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
SAINT ANDRE US	Seniors R3	GOSMAN David	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur David GOSMAN a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
SAINT JUST EN CHAUSSEE	Seniors R3	BRUNET Olivier	BEF	BM ou DF Coach Seniors	Monsieur Olivier BRUNET a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
SAINT MARTIN TATINGHEM	Seniors R3	MANONI Jean-Baptiste	BEF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Jean-Baptiste MANONI a régularisé sa situation vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Sa licence technique régionale a été validée.	Situation régularisée
SECLIN FC	Seniors R2	HAMMEL Pierre	BMF, en cours BEF	BEF	Monsieur Pierre HAMMEL est en cours de formation BEF 26-27.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la

						certification du BEF cette saison. La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
SOUCHEZ CSAL	Seniors Féminines R2	MENIER Vincent	CFI Seniors certifié	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Vincent MENIER s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
THUNDERS FUTSAL CLUB	Seniors R2 Futsal	OPIGEZ Alexis	CFI Futsal U13-U15 CFI Futsal U18-Seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Alexis OPIGEZ s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI

						Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
VALENCIENNES SUMMER	Seniors R3	DRAPIER Stéphane	AUCUN	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Stéphane DRAPIER est monté avec son équipe en seniors R3 à l'issue de la saison 2024-2025.	Dérogation accordée pour la saison (2ème saison) L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues seront rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission précise qu'en cas d'accession, la dérogation est limitée à 3 saisons et doit être renouvelée chaque saison (2ème saison de dérogation) La commission lui suggère de s'inscrire à la formation DF Coach Seniors dès cette saison 2026-2027 afin de régulariser sa situation.
VERLINGHEM FOOT	Seniors R3	WIPLIER Rodolphe	BMF	BMF Ou DF Coach Seniors	Monsieur Rodolphe WIPLIER est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans. Il ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est inscrit au recyclage des 1 et 2 septembre 2026 à Liévin.	La commission rappelle au club et à l'éducateur que : Monsieur WIPLIER doit régulariser sa situation avant la 5ème rencontre officielle de la saison. La commission vérifiera lors de sa prochaine réunion : - la présence de l'éducateur à la session de recyclage des 1 et 2 septembre 2026 - la demande puis la validation de sa licence

						technique régionale
WATTRELOS US	Seniors R3	BENSALEM Mohamed	BEF	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Mohamed BENSALEM, titulaire du BEF et d'une licence technique régionale, remplace monsieur Farid MIMOUN en tant qu'entraîneur principal de l'équipe.	Situation régularisée
WATTRELOS FUTSAL	Seniors R2 Futsal	MENASRI Nourdine	AUCUN	CFI Futsal certifié	Monsieur Nourdine MENASRI s'engage à suivre la formation CFI Futsal U13/U15, la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI Futsal U13/U15, de la formation CFI Futsal U18/seniors et de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
WAZIERS USM	U16 R1	TRINEL Anthony	CFF3	BMF ou DF Coach Jeunes	Monsieur Anthony TRINEL, titulaire du CFF3, s'engage à suivre la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison. La

						commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction
WINGLES SCPP	Seniors R3	BEHAGUE Romain	CFI U6-U9 certifié CFI U10-U13 certifié CFI U14-U19 certifié CFI Seniors certifié	BMF DF Coach Seniors	Monsieur Romain BEHAGUE s'engage à suivre le DF Coach Seniors cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation et de la certification du DF Coach Seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements en formation, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction

Jeunes Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes jeunes évoluant en Ligue, la commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement définies dans le Statut Régional des Educateurs :

- Soit ces clubs n'ont pas répondu à l'enquête relative à l'encadrement des équipes de Ligue envoyée par mail ce début de saison,
- Soit ces clubs ont désigné un éducateur qui ne possède pas le diplôme requis.
- Soit ces clubs ont désigné un éducateur qui possède le diplôme requis mais pour lequel la licence éducateur ou technique n'a pas été demandée.

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

Sans retour des clubs cités ci-dessous à statut-educateur@lfhf.fff.fr avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

U17 R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- ETAPLES AS : Licence Technique Nationale à demander pour Jean-Loup ETIENNE

U16 R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- AMIENS PORTO FCP : Licence Technique Régionale à demander pour Corentin DURIEZ

U15 R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- BERCK AS : Licence Technique Nationale à demander pour Christophe DUCHAUSSOY

U14 Ligue (obligation d'encadrement = DF Coach Jeunes ou BMF) :

- MARLY USM : Licence Technique Régionale à demander pour Etienne DELL'OGGIO

Féminines Ligue

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- Pour les **seniors Féminines R1, R2 et Interdistricts niveau 1** :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5^{ème} rencontre officielle disputée en situation d'infraction.

- Pour les **jeunes féminines U18 R1/R2 et U15 R1/R2** :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

Sans retour des clubs cités ci-dessous à statut-educateur@lfhf.fff.fr avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

Seniors R2 Féminine (obligation d'encadrement = DF Coach Seniors ou BMF) :

- NOYELLES SOUS LENS US : Désigner un entraîneur principal titulaire du BMF ou du DF Coach Seniors à minima et détenteur d'une technique régionale ou éducateur fédéral
- VILLENEUVE D'ASCQ FF : Licence Technique Régionale à demander pour Rabéa DRIAI

Seniors Féminine Interdistricts (obligation d'encadrement = CFI Seniors certifié) :

- BEUVRY US : Dérogation à demander pour Mélanie BESSARD, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la formation et la certification CFI Seniors cette saison
- BOUSSOIS ASSEVENT Ent : Dérogation à demander pour Michael EBERHARDT, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI Seniors cette saison
- CHOISY AU BAC US : Dérogation à demander pour Mathis TREHOREL, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI Seniors cette saison
- COINCY FJEP : Licence éducateur fédéral à demander pour Fabien DEBERGUE

- COUDEKERQUE US : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI Seniors certifié à minima et détenteur d'une éducation fédérale
- CROUY CUFFIES EF : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI Seniors certifié à minima et détenteur d'une éducation fédérale
- DAINVILLE FC : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI Seniors certifié à minima et détenteur d'une éducation fédérale
- GENECH ES : Dérogation à demander pour Rémi HENIN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI Seniors cette saison
- LAMBRES LEZ DOUAI ES : Licence technique régionale à demander pour Mathilde FRANCOIS
- LEERS OS : Dérogation à demander pour Jorge ANGELINO, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI Seniors cette saison
- NOEUX US : Dérogation à demander pour Alain BRED, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI Seniors cette saison
- PHALEMPIN US : Dérogation à demander pour Jérémy CLAEYS, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification CFI Seniors cette saison
- VERTON FC : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI Seniors certifié à minima et détenteur d'une éducation fédérale
- VIEILLE EGLISE CA : Dérogation à demander pour Benoit LACROIX, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI Seniors cette saison. Licence éducateur fédérale à demander pour Benoit LACROIX.

U18 Féminine R1 (obligation d'encadrement = DF Coach Jeunes ou BMF) :

- HENIN BEAUMONT FCF : Dérogation à demander pour Brahim Mehdi DAOUD, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation DF Coach Jeunes cette saison

U18 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :

- BEUVRY US : Dérogation à demander pour Johan LECOCQ, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.
- CHAMBLY OISE FC : Dérogation à demander pour Icham BENAKSAS, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison. Licence éducateur fédérale à demander pour Icham BENAKSAS.
- CROIX FIC : Dérogation à demander pour Valance KINDANGU KIAMONA, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.
- LILLERS FC : Licence éducateur fédérale à demander pour Théo NYS
- LINSELLE FC : Licence éducateur fédérale à demander pour Damien GENGEMBRE
- NOYELLES SOUS LENS US : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI U14/U19 certifié à minima et détenteur d'une éducation fédérale
- PEVELE FC : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI U14/U19 certifié à minima et détenteur d'une éducation fédérale
- ST AMAND FC : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI U14/U19 certifié à minima et détenteur d'une éducation fédérale
- VILLENEUVE D'ASCQ FF : Dérogation à demander pour Nicolas NOEL, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation

et la certification CFI U14/U19 cette saison.

U15 Féminine R1 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :

- BEAUVAIS OISE AS : Licence technique régional à demander pour Elodie BOUSSARD

U15 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :

- CROIX FIC : Dérogation à demander pour José Filipe FARIA, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison
- ERQUINGHEM LYS CS : Dérogation à demander pour Sabrina LAMBIN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison
- LAON GPT FEMININ BCV : Licence technique régional à demander pour Axelle BRETIN
- LILLE MOULINS CARREL US : Dérogation à demander pour Soraya CHAWKI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison
- LILLERS FC : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI U14/U19 certifié à minima et détenteur d'une éducateur fédéral
- LINSELLES FC : Licence éducateur fédéral à demander pour Sébastien DECROIX
- MARCQ O : Dérogation à demander pour Gaelle BONDU, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la formation BMF apprentissage cette saison.
- NEUVILLE FAN 96 : Dérogation à demander pour Mathilde PACO, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.
- NOGENT / LAIGNEVILLE Ent : Dérogation à demander pour Mamba MANGARA, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison
- PEVELE FC : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI U14/U19 certifié à minima et détenteur d'une éducateur fédéral
- SAINT AMAND FC : Dérogation à demander pour Sophia GOURARI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.
- SAINT QUENTIN FEMININ : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI U14/U19 certifié à minima et détenteur d'une éducateur fédéral
- SECLIN FC : Dérogation à demander pour Loic FLAMENT, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.
- STEENVOORDE AS : Dérogation à demander pour David DEBACKER, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.
- RESSONS / LASSIGNY : Dérogation à demander pour Marie PRAQUIN, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.
- TETEGHEM UXEM : Dérogation à demander pour Pascal MARESCAUX, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.
- USC-3 CHÂTEAU Ent : Dérogation à demander pour Grégory BERTRAND, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la

- formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.
- VERMELLES US : Dérogation à demander pour Virginie HERBAUX, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducatrice à suivre la formation et la certification CFI U14/U19 cette saison.
- VILLENEUVE D'ASCQ FF : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI U14/U19 certifié à minima et détenteur d'une éducation fédérale

FUTSAL seniors Ligue

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison.
- 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5^{ème} rencontre officielle disputée en situation d'infraction.

Sans retour des clubs cités ci-dessous à statut-educateur@lfhf.fff.fr avant la 5^{ème} rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

Seniors R1 FUTSAL (obligation d'encadrement = CFI Futsal certifié ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :

- MONS EN BAROEUL FC : Licence éducateur fédéral à demander pour Naim ZELLAGUI

Seniors R2 FUTSAL (obligation d'encadrement = CFI Futsal certifié ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :

- BARLIN FUTSAL : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI Futsal certifié et détenteur d'une éducation fédérale
- CAGNY ES : Licence animateur à demander pour Dylan TETU
- COMINES GLAMMS FUTSAL : Licence animateur à demander pour Micael RAMOS DA SILVA
- COMPIEGNE FUTSAL : Désigner un entraîneur principal titulaire du CFI Futsal certifié et détenteur d'une éducation fédérale
- HAUTMONT FC : Licence animateur à demander pour Donovan LAMACQ
- MONS EN BAROEUL FC : Rappel : Monsieur Wissam SAAD EL MASRI doit suivre la formation CFI Futsal U13/U15 et la certification CFI FUTSAL avant le 31/12/2026. Licence animateur à demander pour Wissam SAD EL MASRI
- TOURCOING M FUTSAL : Dérogation à demander pour Farid CHIHEB, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison. Licence animateur à demander pour Farid CHIHEB.
- WINGLES FUTSAL : Dérogation à demander pour Benjamin SORICELLI, accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation

CFI Futsal U13/U15 ; la formation CFI Futsal U18/seniors et la certification CFI Futsal cette saison. Licence animateur à demander pour Benjamin SORICELLI

→ Déroptions recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

→ Prochaine CRSEE : 22 octobre 2026

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante (contentieux@lfhf.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France)

Jean-Paul DELPORTE
Secrétaire de séance



Brahim BESBAS
Président

